

Le Romaintois

Bulletin municipal 1^e semestre 2016

« Votre nouvelle adresse »

Pour des raisons déjà évoquées dans un précédent courrier de la Mairie et de la Poste (meilleure accessibilité aux services d'urgences, futur accès de la fibre optique...), le conseil municipal a décidé de créer une nouvelle identification des voies et des lieux d'habitation.

Chaque voie, sauf les voies privées, aura son nom et chaque maison son numéro. Le nom du lieu-dit pourra continuer à figurer sur votre nouvelle adresse.

Exemple :	Adresse actuelle : Mme et M. X Les Platanes 47270 ST ROMAIN LE NOBLE	Nouvelle adresse : Mme et M. X Les Platanes 406 route des sources 47270 ST ROMAIN LE NOBLE
-----------	--	--

Le numéro sera fixé par La Poste selon le système métrique.

Dans l'exemple ci-dessus Mme et M. X habitent à 406 m du point de départ de la voie.

Ce bulletin municipal contient la carte de notre commune ainsi que la liste de noms de voies préétablie par le Conseil Municipal dont l'objectif avant tout est de privilégier la référence à un patrimoine remarquable de notre commune (pigeonniers, canal...) ou au lieu-dit de la dernière habitation desservie.

Nous vous invitons ici à nous faire part de vos suggestions concernant le nom d'une ou de plusieurs voies, toujours dans cet objectif.

Comment y participer ????

- Soit par e-mail : mairie@stromainlenoble.fr
- Soit via le blog : leromaintois.jimbo.com en allant dans l'onglet contact
- Soit sur papier libre à adresser ou à déposer :
à la Mairie (ouverte le lundi toute la journée et le jeudi après-midi)
à l'agence postale communale (ouverte du mardi au vendredi après-midi jusqu'à 16 h et le samedi matin).

Merci d'indiquer le numéro de la ou des voies avec votre proposition.

Le nom des voies sera déterminé par la mairie après cette consultation lors d'un prochain conseil municipal fin septembre ou mi-octobre 2016.

Nous remercions par avance toutes les personnes qui auront bien voulu participer à cette consultation citoyenne.

M le Maire et l'ensemble du conseil municipal

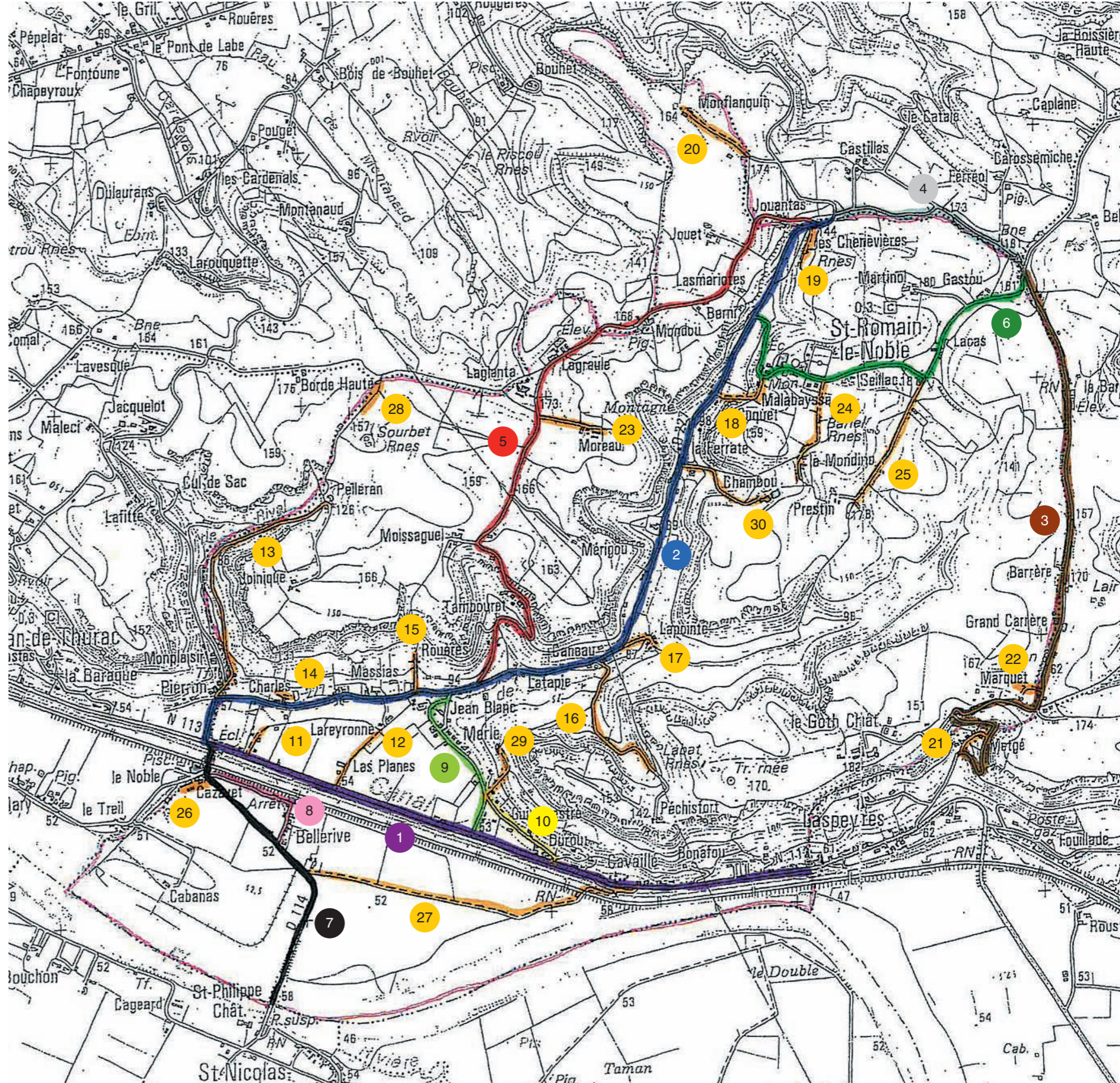
en collaboration avec



LA POSTE

Proposition de nomination des voies St Romain le Noble

	Nom	Début	Fin	Proposition de nom
	Voie 1	D813 - St Jean de Thurac / Ecluse	D813 - Laspeyres	Route de Toulouse
	Voie 2	Voie 1 - D277	Les Chenevières	Route de la tulipe / route des tulipes
	Voie 3	Metgé	Voie 6 - Gastou	Côté de Metgé
	Voie 4	Voie 3/6 - Gastou	Voie 2 - D277	La Romainoise
	Voie 5	Voie 2 - Latapie	Voie 2 - Jouantas	Routes des pigeonniers/routes des côteaux / routes des crêtes
	Voie 6	Voie 2 - Le Bourg	Voie 3/4 - Gastou	Route du village/route du bourg/ route de la bourgade
	Voie 7	Voie 1 - Ecluse - D114	D114 - St Nicolas de Balermé	Route de Garonne/route de la garonne / route du pont de garonne
	Voie 8	Voie 6 - Cazavet	Voie 6 - Bellerive	Route de Bellerive
	Voie 9	Voie 1 - D813	Voie 2 - Jean Blanc	Route de la plaine / route du pigeonnier
	Voie 10	Voie 1 - Durou	Voie 9	Route de Guiromestre
	Voie 11	Voie 1 - Le Noble	Voie 12	Chemin du Noble
	Voie 12	Voie 1 - Canelot	Lareyronne	Chemin de Lareyronne
	Voie 13	Voie 2 - Pierron	Pelleran	Chemin de Pelleran / chemin de Joinique
	Voie 14	Voie 2 - Charles	Charles	Lotissement Charles
	Voie 15	Voie 2 - D277	Rouères	Chemin de Rouères
	Voie 16	Voie 2 - Caneau	Péchistort	Chemin de Péchistort
	Voie 17	Voie 2 - D277	Lapointe	Chemin de Lapointe
	Voie 18	Voie 2 - D277	Voie 5 - Malabayse	La vieille côte
	Voie 19	Voie 2 - D277	Les Chenevières	Chemin des Chenevières
	Voie 20	Voie 2 - D277	Monflanquin	Chemin de Monflanquin
	Voie 21	Voie 3 - Metgé	Metgé	Chemin de Metgé
	Voie 22	Voie 3 -	Marquet	Chemin de Marquet
	Voie 23	Voie 5 -	Moreau	Chemin de Moreau
	Voie 24	Voie 6 -	La Mondine	Chemin de La Mondine
	Voie 25	Voie 6 -	Prestin	Chemin de Prestin
	Voie 26	Voie 7 - D114	Cazavet	Chemin de Cazavet
	Voie 27	Voie 7 - Bellerive	D813	Chemin du Canal
	Voie 28	Sourbet - St Jean de Thurac	Sourbet	Route de la Tour
	Voie 29	Voie 9 -	Merle	Chemin de Merle
	Voie 30	Voie 2 -	Chambou	Chemin de Chambou



Notre commune va procéder à la numérotation et à la dénomination de la voie dans laquelle vous habitez

Il appartient à la mairie de toute commune d'effectuer la dénomination et la numérotation des voies publiques et des points d'entrée d'immeubles (Code Général des Collectivités Territoriales - article L2213-28 du code général des collectivités territoriales).

Article L2213-28

Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles,...

La commune est décisionnaire en matière de dénomination et numérotation des voies. La numérotation sera effectuée selon les règles du métrique (numérotation selon la distance par rapport au début de la voie).

Aujourd'hui, nous avons recensé 70 lieux-dits. Demain 30 voies avec 220 points d'adresse qui seront identifiés.

Une attestation de modification d'adresse et la plaque sur laquelle sera apposé votre nouveau numéro seront remis en principe lors des vœux de M. le Maire début janvier 2017.

Cette opération est réalisée en partenariat avec :

- L'Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN),
- La Poste,
- La mission Etalab du Secrétariat Général pour la Modernisation de l'Action Publique (SGMAP),
- L'association OpenStreetMap,
- CC Porte d'Aquitaine en Pays de Serres qui a la compétence voirie.

L'objectif est de :

- se localiser de manière précise où que l'on soit,
- recevoir des objets et services à plusieurs adresses (habitation principale, secondaire, travail, etc.).

De plus, le déploiement de la **fibres optique** sur l'ensemble du territoire nécessite d'avoir pour chaque point de raccordement une adresse complète (numéro et nom de voie / code postal et commune).

Quels sont les impacts pour les administrés, d'une modification de l'adressage ?

Votre carte d'identité, passeport et permis de conduire portant l'ancienne adresse sont toujours valides.

En revanche, le certificat d'immatriculation de votre véhicule devra être modifié dans le mois qui suit la date de changement de nom de voie ou de numéro. Ces démarches sont gratuites. Les étiquettes de changement d'adresse seront gratuitement adressées par courrier. Si vous devez obtenir un nouveau certificat, vous devrez régler des frais d'acheminement (2,76 € en novembre 2015).

Il faudra également signaler la modification d'adresse auprès des organismes publics et privés. Pour vous faciliter la tâche, service-public.fr vous propose de faire votre déclaration de modification de nom (numéro) de rue en ligne et d'en informer les principaux organismes (CPAM, CAF, EDF, La Poste...).

Pour plus de renseignements : www.mon.service-public.fr

Pour les entreprises et professionnels, la modification de l'adresse est à signaler au Centre de formalités des entreprises de la Chambre de Commerce ou Centre de formalité de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat selon le cas. Cette démarche est gratuite, vous avez un mois à compter de la date de changement de nom de la rue, pour l'effectuer. Ce Centre se charge ensuite de transmettre ce changement aux organismes intéressés.

Des cartes dispensées de timbrage seront mises à votre disposition pour signaler votre modification d'adresse à vos contacts.

*1 idée, 1 info, 1 commentaire, n'hésitez pas à nous contacter
via notre blog : leromainois.jimdo.com*

ZOOM sur ...les ZICOS



Depuis le début de l'année 2016, une nouvelle association à vue le jour à ST Romain le Noble. Elle a pour nom : les «**ZICOS ROMAINTOIS**».

Cette association, a pour but de promouvoir la musique sous toutes ses formes, organisation de concert, bourses d'échange d'instruments de musique, de disque vinyl...

Et ceci sur la commune de ST Romain, et la communauté des communes. M^{me} Christel LANGOT, en est la présidente, entourée de M. Serge LACAZE le secrétaire, M. BORDES Alain le secrétaire adjoint, M. BORDES Daniel le trésorier et M. BORDES Yannick le trésorier adjoint, tous membres du groupe romaintois «**CHRISTEL et les FOSSILES**».

Bon vent à tous ces passionnés et plein de concerts en perspectives...

Pour tous renseignements contactez Christel LANGOT au 06 76 02 96 40.

Nos ÉCOLES



Le vendredi 1 juillet 2016 à St Romain le Noble a eu lieu le spectacle de fin d'année des écoles primaire et maternelle. Nombreux ont été les parents et amis de nos tout petits à apprécier ce spectacle mélangeant les danses du monde et une pièce de théâtre.

De nombreuses activités culturelles ou sportives ont été initiées. En outre, pour la classe de CP/CE1/CE2, le voyage scolaire a eu lieu à Fouras (17) durant 4 jours au mois de mai, avec tous les enfants du cycle 2 et 3 du RPI. Ce fut une très belle expérience : découverte du littoral et de la vie en commun.

Un grand merci aux deux municipalités, à l'association des parents d'élèves et aux parents.



Le 24 juin, notre école maternelle a clôturé notre projet sur la "**Tulipe Agenaise**", nous avons été reçus à l'IME de Fongrave à Layrac. Nous avons participé à une journée d'ateliers préparés par les jeunes de l'IME, très appréciés par les élèves.

Le mardi 28 juin, initiation à la musique et à la danse à l'école de musique de notre communauté de commune à Puymirol.

Cette année scolaire se terminant, nous tenons à remercier mesdames Céline CAMBON et Sylvana BUDET qui quittent nos écoles pour d'autres missions.

Les ZAPIENIOUZES

Un sourire

Le pouvoir d'un simple sourire.

Un sourire ne coûte rien et produit beaucoup.

Il enrichit ceux qui le reçoivent sans appauvrir ceux qui le donnent.

Il ne dure qu'un instant, mais son souvenir est parfois éternel.

Personne n'est assez riche pour pouvoir s'en passer et personne n'est trop pauvre pour ne pas le donner.

Il est le signe sensible de l'amitié.

Un sourire donne du repos à l'être fatigué et rend du courage au plus découragé.

Et si quelquefois vous rencontrez une personne qui ne vous donne pas le sourire que vous méritez, soyez généreux, donnez-lui le vôtre...

Car nul n'a tant besoin d'un sourire que celui qui ne peut en donner aux autres.

P. Gabriel David

Finances

Comme tous les ans, la préparation du budget est une étape très importante dans le travail du conseil municipal.

Nous vous présentons le budget primitif 2016 ainsi que les taux d'impôts votés à l'unanimité en séance du 1^{er} avril de façon simplifiée ci-dessous.

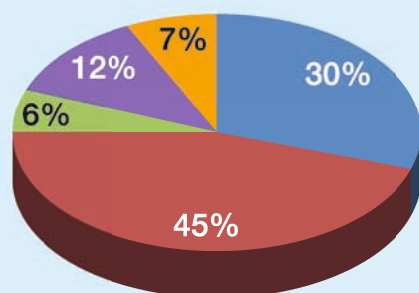
Taux d'impôts

	2013	2014	2015	2016
Taxe d'habitation	8.26%	8.26%	8.26%	8.26%
Foncier Bâti	11.26%	11.26%	11.26%	11.26%
Foncier Non Bâti	51.99%	51.99%	51.99%	51.99%
C.F.E.	13.79%	13.79%	13.79%	13.79%

Section de fonctionnement vue d'ensemble

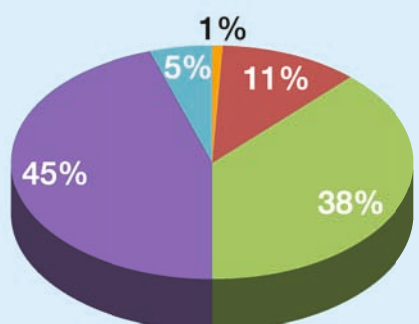
CHAPITRES	BP 2016	%	CHAPITRES	BP 2016	%
TOTAL DEPENSES	280 199 €	100	TOTAL RECETTES	283 848 €	100
011 Charges à caractère général	88 820 €	30	013 Atténuations de charges	625 €	1
012 Charges de personnel et frais assimilés	132 035 €	45	70 Produits des services	30 838 €	11
014 Atténuations de produits	19 454 €	6	73 Impôts et taxes	108 900 €	38
65 Autres charges de gestion courante	39 890 €	12	74 Dotations, subventions et participations	129 485 €	45
67 Charges exceptionnelles		0	75 Autres produits de gestion courante	14 000 €	5
022 Dépenses imprévues	20 000 €	7	77 Produits exceptionnels	0	0
			023 Virement à la section d'investissement 2015	130 420 €	

Dépenses de fonctionnement 2016



- 011 Charges à caractère général
- 012 Charges de personnel et frais assimilés
- 014 Atténuations de produits
- 65 Autres charge de gestion courante
- 67 Charges exceptionnelles
- 022 Dépenses imprévues

Recettes de fonctionnement 2016



- 013 Atténuations de Charges
- 70 Produits des services
- 73 Impôts et taxes
- 74 Dotations, subvention et participation
- 75 Autres produits de gestion courante